

VENISSIEUX / ST-FONS / FEYZIN

REQUALIFICATION DU BOULEVARD YVES FARGE

DE LA RUE PARMENTIER AU BOULEVARD URBAIN SUD, Y COMPRIS L'AMORCE AVEC L'AVENUE MAURICE THOREZ

DOSSIER DE CONCERTATION

Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable

Plan de périmètre

Notice explicative fixant les objectifs du projet

Du 14 février 2022 au 15 mars 2022

Sommaire

Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable

Plan de périmètre

Notice explicative fixant les objectifs du projet

Préambule **6**

Définitions et temporalités **7**

1. Contexte général **8**

- 1.1 Origine du projet
- 1.2 Convention NPNRU
- 1.3 Opération Anneau des Parcs
- 1.4 Situation : au cœur d'un réseau structurant

2. Données diagnostic **14**

- 2.1 État des lieux
- 2.2 Circulation et vitesses
- 2.3 Mobilité alternatives
- 2.4 Stationnement
- 2.5 Composition paysagère

3. Enjeux et projet d'aménagement **20**

- 3.1 Enjeux urbains, paysagers et déplacements
- 3.2 Orientations d'aménagement
- 3.3 Projet d'aménagement

4. Calendrier du projet **23**

ARRÊTÉ APPROUVANT L'OUVERTURE ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Métropole de Lyon

n° provisoire 5009

2

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2022-01-25-R-0040

Commune(s) : Vénissieux - Saint-Fons - Feyzin

Objet : Requalification du boulevard Yves Farge, y compris l'amorce avec l'avenue Maurice Thorez - Concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 5009

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 3611-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, le 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2021-04-02-R-0261 du 2 avril 2021 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

Considérant que la Métropole a en charge la maîtrise d'ouvrage de la requalification du boulevard Yves Farge entre la rue Parmentier à Saint-Fons et la route de Lyon à Feyzin, ainsi que de l'avenue Maurice Thorez pour sa portion allant du boulevard Yves Farge jusqu'au boulevard Lénine à Vénissieux ;

Considérant que cette concertation est obligatoire, et conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

arrête

Article 1°- Objectifs de la concertation et du projet

Les objectifs de cette concertation sont de :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques métropolitaines suivantes :

- intégrer les modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes (Voies lyonnaises),
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleurs urbains),
- désimperméabiliser l'espace public,
- maintenir, voire améliorer, la qualité de desserte par les transports en communs,
- relier les quartiers politiques de la ville (QPV) au reste de la ville et supprimer l'effet "coupure routière" (renouvellement urbain).

Article 2 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet est le suivant, matérialisé sur le plan en annexe :

- le boulevard Yves Farge entre la rue Parmentier à Saint-Fons et la route de Lyon à Feyzin, ainsi que l'avenue Maurice Thorez pour sa portion allant du boulevard Yves Farge jusqu'au boulevard Lénine à Vénissieux.

Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée, durant toute la phase de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- à la Mairie de Vénissieux, 5 avenue Marcel Houël, à la direction de l'urbanisme, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, et le jeudi jusqu'à 19h00,
- à la Maison du projet de Vénissieux, 20 avenue Jean Cagne, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- à la Mairie de quartier Vénissy, 21 rue Albert Camus, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00, avec une ouverture à 10h00 tous les 1^{er} jeudis du mois,
- à la Mairie de Saint-Fons, 1 place Roger Salengro, lundi de 13h30 à 18h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- à la Mairie de Feyzin, à l'accueil, 18 rue de la Mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30 (à 18h00 le mardi).

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com rubrique "une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public".

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail : concertation.yvesfarge@grandlyon.com

Une réunion publique, qui s'adressera à l'ensemble du public, est programmée à Saint-Fons, au cours de la 2^{ème} quinzaine de février 2022.

Article 4 - Durée de la concertation

La concertation sera ouverte pour une durée de 30 jours du 14 février au 15 mars 2022 inclus.

Article 5 - Durant toute la durée de la concertation, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage à la Métropole et dans les Mairies de Vénissieux, Saint-Fons et Feyzin.

Un avis annoncera les dates de la concertation dans un journal local.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 7 - Une copie du présent arrêté sera adressée à mesdames les Maires de Vénissieux et de Feyzin, et à monsieur le Maire de Saint-Fons.

ARRÊTÉ APPROUVANT L'OUVERTURE ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Métropole de Lyon

n° provisoire 5009

3

Article 8 - Madame la Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Lyon, le 25 janvier 2022

Pour le Président,
le Vice-Président délégué,

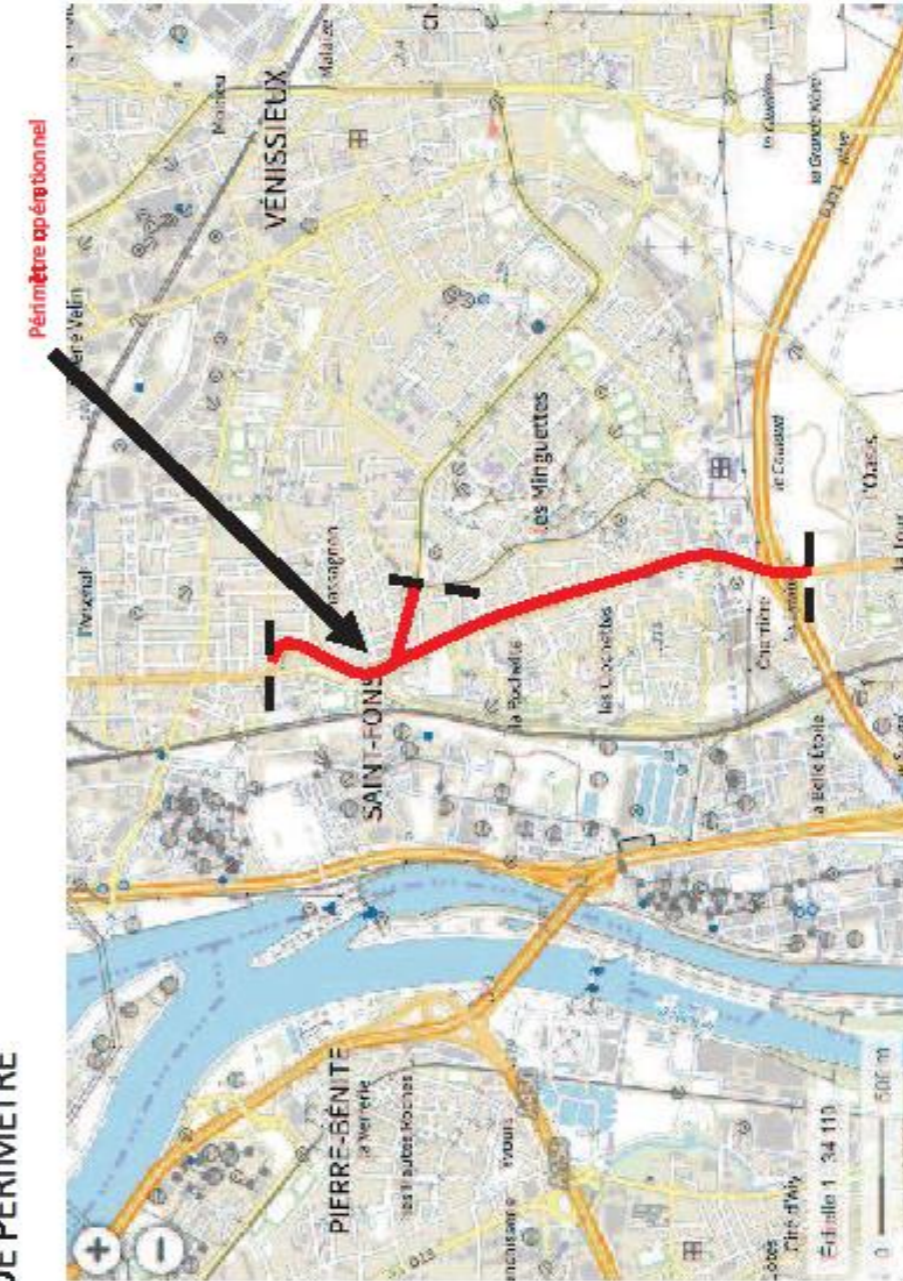
Signé

Fabien Bagnon

Affiché le : 25 janvier 2022

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20220125-277361-AR-1-1
Date de télétransmission : 25 janvier 2022
Date de réception préfecture : 25 janvier 2022

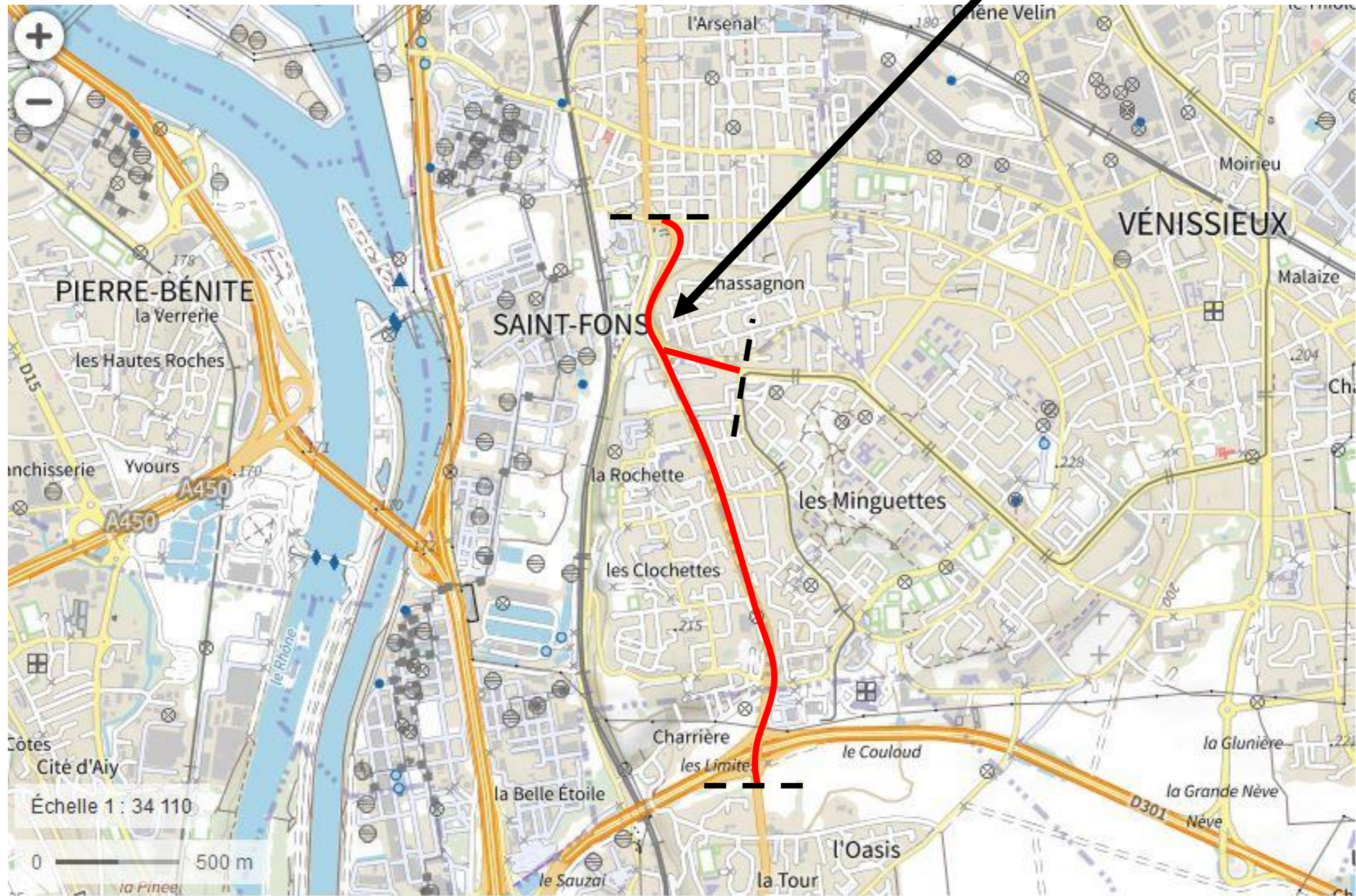
PLAN DE PÉRIMÈTRE



Nota: le plan périmètre ci-dessus est reproduit en pleine page en page suivante

PLAN DE PÉRIMÈTRE

Périmètre opérationnel



--- Limites de projet

NOTICE EXPLICATIVE FIXANT LES OBJECTIFS DU PROJET

Préambule

La concertation préalable au sens des articles L103-2, R103-1 du code de l'urbanisme, objet du présent dossier, porte sur le projet :

- de requalification du boulevard Yves Farge, de la rue Parmentier au Boulevard Urbain Sud, y compris l'amorce avec l'avenue Maurice Thorez.

Les principales orientations d'aménagement visent à rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- Intégrer les modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes (Voies Lyonnaises) ;
- Végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleurs urbains) ;
- Désimperméabiliser l'espace public ;
- Maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en communs ;
- Relier les quartiers politique de la Ville au reste de la Ville et supprimer l'effet « coupure routière » (renouvellement urbain).

Les objectifs de la concertation sont de :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

L'information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un cahier destiné à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture :

- à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3^e, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- à la Mairie de Vénissieux, 5 avenue Marcel Houel, à la direction de l'urbanisme, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, et le jeudi jusqu'à 19h00.
- à la Maison du Projet de Vénissieux, 20 avenue Jean Cagne, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- à la Mairie de quartier Vénissy, 21 rue Albert Camus, du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h. Ouverture à 10h tous les 1ers jeudis du mois.
- à la Mairie de St-Fons, 1 place Roger Salengro, lundi 13h30 à 18h30, du mardi au vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30.
- à la Mairie de Feyzin, à l'accueil, 18, rue de la mairie, du lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 (18h le mardi)

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com rubrique « une métropole en actions », sous-rubrique « Projets urbains », page « Participation du public ».

Une réunion publique qui s'adressera à l'ensemble du public est programmée à Saint-Fons, au cours de la deuxième quinzaine de février 2022.

Les observations du public peuvent être déposées :

- sur les registres susvisés ;
- sur la boîte mail : concertation.yvesfarge@grandlyon.com

Définitions

Bande cyclable :

Voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues sur chaussée à plusieurs voies (*code de la route*). Elle est donc forcément unidirectionnelle.

PAMA :

Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (piétons, cyclistes...)

Piste cyclable :

Chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues (*code de la route*). Elle est donc physiquement séparée de la chaussée. Elle peut être unidirectionnelle ou bidirectionnelle.

PMR:

Personnes à Mobilités Réduites. Les aménagements PMR sont des aménagements accessibles aux personnes à mobilités réduites, à savoir : « *toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.* »

Voies Lyonnaises :

Itinéraire cyclable large et confortable et séparé des piétons et de la voirie. Cet aménagement permet un niveau de sécurité maximal pour les cyclistes ainsi qu'un déplacement efficace et rapide entre les grands pôles de la Métropole.

V85 :

La V85 est la vitesse en-dessous de laquelle roulent 85% des usagers.

Définitions

ANRU :

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

NPNRU :

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

1. CONTEXTE GENERAL

1.1 Origine du projet

Le projet porte sur la **requalification du boulevard Yves Farge, de la rue Parmentier au Boulevard Urbain Sud, y compris l'amorce avec l'avenue Maurice Thorez**

Ce projet est initié dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026 de la Métropole.

Ce projet est inclus dans la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Minguettes / Clochettes, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.

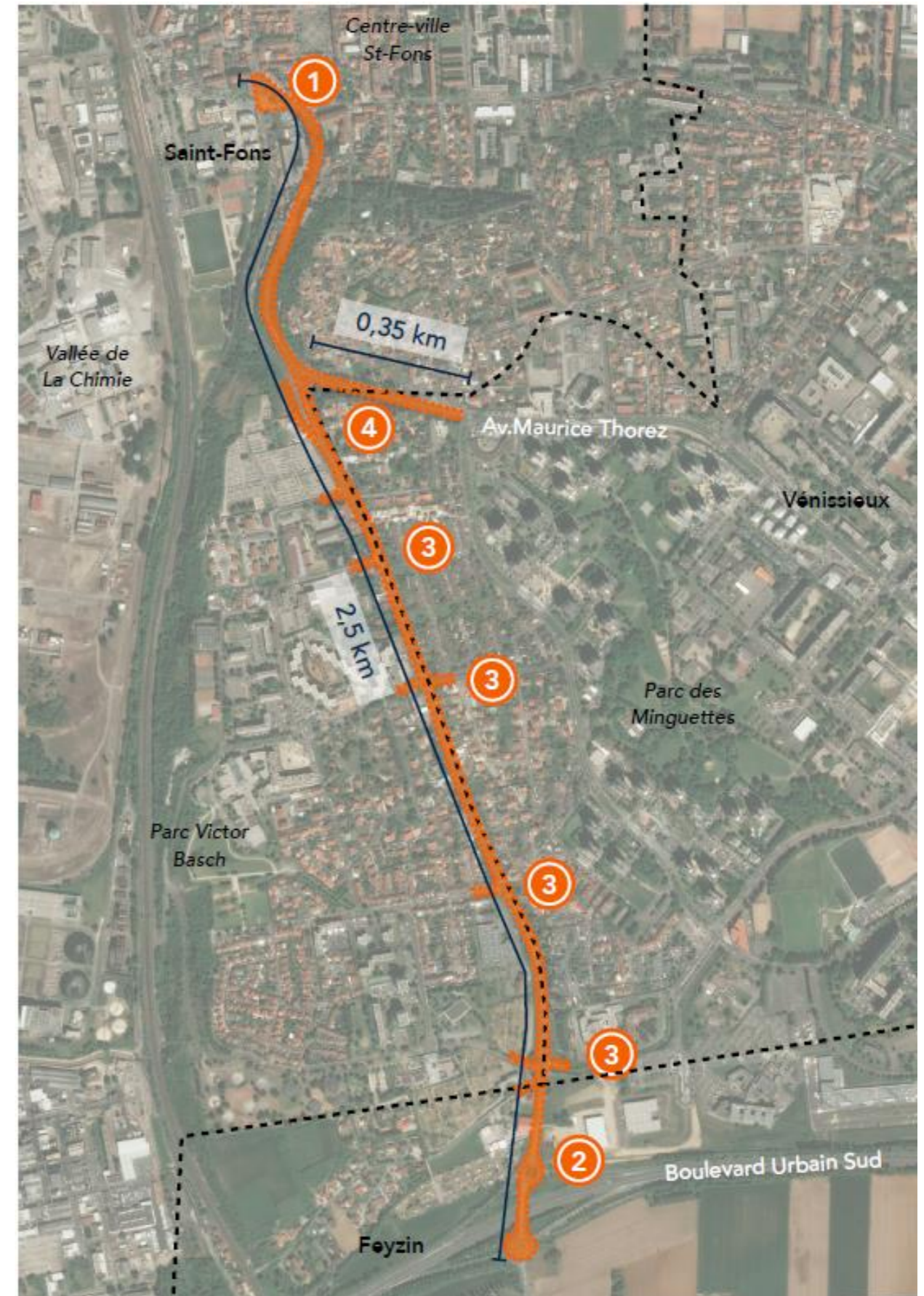
Le boulevard Yves Farge, dans sa portion susvisée, forme un espace public représentant un **linéaire d'environ 2,5km** délimitant la frontière entre les communes de Vénissieux et de Saint-Fons.

La section de l'avenue Maurice Thorez, entre le boulevard Yves Farge et le boulevard Lénine, représentant un linéaire d'environ 350m, sera réaménagée en cohérence avec les aménagements sur Yves Farge.

Les réflexions autour de la requalification du boulevard Yves Farge ont été initiées pour :

- **Relier le plateau Minguettes-Clochettes aux centres des communes** et particulièrement au centre de Saint-Fons en supprimant « la coupure autoroutière » qu'il représente ;
- Permettre d'ouvrir le quartier des Clochettes sur ce nouvel axe en l'urbanisant ;
- **Requalifier l'entrée de ville de Vénissieux** que constitue l'Avenue Maurice Thorez ;
- **Permettre la création d'un axe structurant** du plan d'action pour les mobilités actives (PAMA), avec la volonté d'en faire **un axe support des Voies Lyonnaises, tout en confortant l'usage piéton** ;
- **Accompagner les mutations urbaines** autour du boulevard Yves Farge, en particulier dans le secteur des Clochettes ;
- **Connecter les espaces publics et les parcs**, en particulier le parc des Minguettes, en lien avec l'opération « anneau des parcs »
- **Favoriser l'usage des transports en commun.**

Les évolutions associées impliquent en particulier de transformer le boulevard Yves Farge en le faisant passer d'un profil d'ancienne route nationale à un boulevard urbain paysager, avec une vraie place donnée aux modes-doux.



1. CONTEXTE GENERAL

1.2 Convention NPNRU

La convention NPNRU Minguettes-Clochettes a été signée le 12 mars 2020. Le QPV (Quartier Politique de la Ville) Minguettes-Clochettes représente 1600 habitants sur Saint-Fons (soit 8,8% de la population sainfoniarde) / 22 000 habitants sur Vénissieux (soit 32 % de la population vénissienne).

Enjeux à l'échelle intercommunale

Les enjeux identifiés ont mis en évidence les besoins de :

- Passer d'un territoire de confins à une porte d'entrée sud de la Métropole et ainsi urbaniser les accès sur Vénissieux et Saint-Fons ;
- Optimiser le potentiel économique du territoire (secteur Darnaise Sud) ;
- Créer les conditions de l'attractivité du territoire notamment pour les investissements privés mais également pour de nouveaux ménages;
- Pour ce faire, des opérations d'envergure ont été identifiées pour générer un effet levier suffisant. Il s'agit d'agir à la fois sur les équipements majeurs du territoire (collèges, centre de formation de la Métropole, équipements municipaux ambitieux), mais également de déployer une opération d'aménagement ambitieuse, innovante et support d'une amélioration significative du cadre de vie des habitants (anneau des Parcs déclinées sous maîtrise d'ouvrage Métropole et Villes St Fons / Vénissieux).

Enjeux sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) des Clochettes (Saint-Fons)

Les habitants expriment de longue date un sentiment d'abandon prononcé s'appuyant à la fois sur l'éloignement du centre-ville, la disparition progressive de certains services publics de proximité et les coupures urbaines qui l'enclavent.

Le projet de renouvellement urbain ambitionne de relier les Clochettes au centre de Saint-Fons de façon plus apaisée et plus intuitive en régénérant le boulevard Yves Farge et en y proposant une nouvelle centralité qui le fasse se « tourner » vers Vénissieux.

Les Clochettes sont aujourd'hui organisés en « sous-secteurs » chacun refermé sur lui-même, communiquant peu avec les autres et séparé par des espaces peu urbains (grandes rues maillant le quartier, peu favorables aux piétons et témoins de vitesses de voitures importantes).

Enjeux sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) des Minguettes (Vénissieux)

Le programme de renouvellement urbain mis en œuvre à Vénissieux depuis 2005 a déjà permis des changements majeurs sur le plateau des Minguettes. De nombreuses opérations ont été réalisées au niveau des logements, des équipements et espaces publics. Le NPNRU s'inscrit dans cette continuité. Il s'agit de multiplier les liens entre le plateau et le centre-ville de Vénissieux, de limiter les effets de coupure urbaine qui existent et renforcer l'attractivité des Minguettes en intervenant notamment sur les espaces publics en les végétalisant et en apaisant les grands axes de circulations, comme le boulevard Yves Farge ou l'avenue Maurice Thorez.

Ces deux voies de circulation constituent des axes d'entrée de ville et d'agglomération, il est donc important de leur redonner une image correspondant à celle d'un territoire apaisé et où les différents modes de déplacement sont possibles.

En outre, le réaménagement d'une partie de l'avenue Maurice Thorez va permettre de contribuer à « régénérer » le secteur de la Rotonde sur lequel des études sont en cours pour la résidentialisation de certains immeubles et pour une intervention sur le centre commercial de proximité.

Les attendus stratégique de la requalification du boulevard Yves Farge sont les suivants :

- Faire de ce territoire une entrée dans le tissu urbain dense qui soit valorisante pour la Métropole de Lyon et les deux communes de Vénissieux et Saint-Fons ;
- Optimiser les qualités paysagères du site pour en transformer l'image et ouvrir à de nouveaux usages inscrits dans la trame verte métropolitaine et support de développement économique ;
- Faire la ville, en rattachant et faisant vivre les quartiers des Minguettes et Clochettes avec chacun des centres villes communaux ;
- Tisser et désenclaver les quartiers en les reliant et en les faisant dialoguer avec d'autres quartiers de la ville ;
- Renforcer par une politique ambitieuse d'équipements publics la qualité et l'attractivité de l'offre pour les habitants du plateau, des villes et plus largement de la Métropole ;
- Diversifier l'offre de logements et encourager les cursus résidentiels ascendants sur le site ;
- Retrouver la vocation économique de ce territoire idéalement desservi par de grandes infrastructures.

L'isolement du quartier des Clochettes nécessite de créer ou déqualifier de nouvelles liaisons de part et d'autre du boulevard Yves Farge.

Pour répondre à ces enjeux, la requalification du boulevard Yves Farge fait partie d'un des axes de projet principaux, afin de supprimer l'effet de coupure, d'introduire des modes doux et des continuités paysagères.

1. CONTEXTE GENERAL

1.3 Opération Anneau des Parcs

Le projet de requalification du boulevard Yves Farge s'insère dans l'opération globale « anneau des parcs », prévue dans la convention NPNRU.

Opération anneau des parcs

Dans le cadre du projet, il s'agit de concrétiser la création d'un parc hors les grilles qui se raccroche à l'environnement urbain par la mise en œuvre de liens fonctionnels. Le parc devra percoler vers les centralités de Saint Fons, Vénissieux, Feyzin et, plus loin, les Grandes Terres. Cela appelle prioritairement à la mise en œuvre de cheminements piétons et cyclables confortables et continus depuis le cœur du parc jusqu'à dans le tissu urbain.

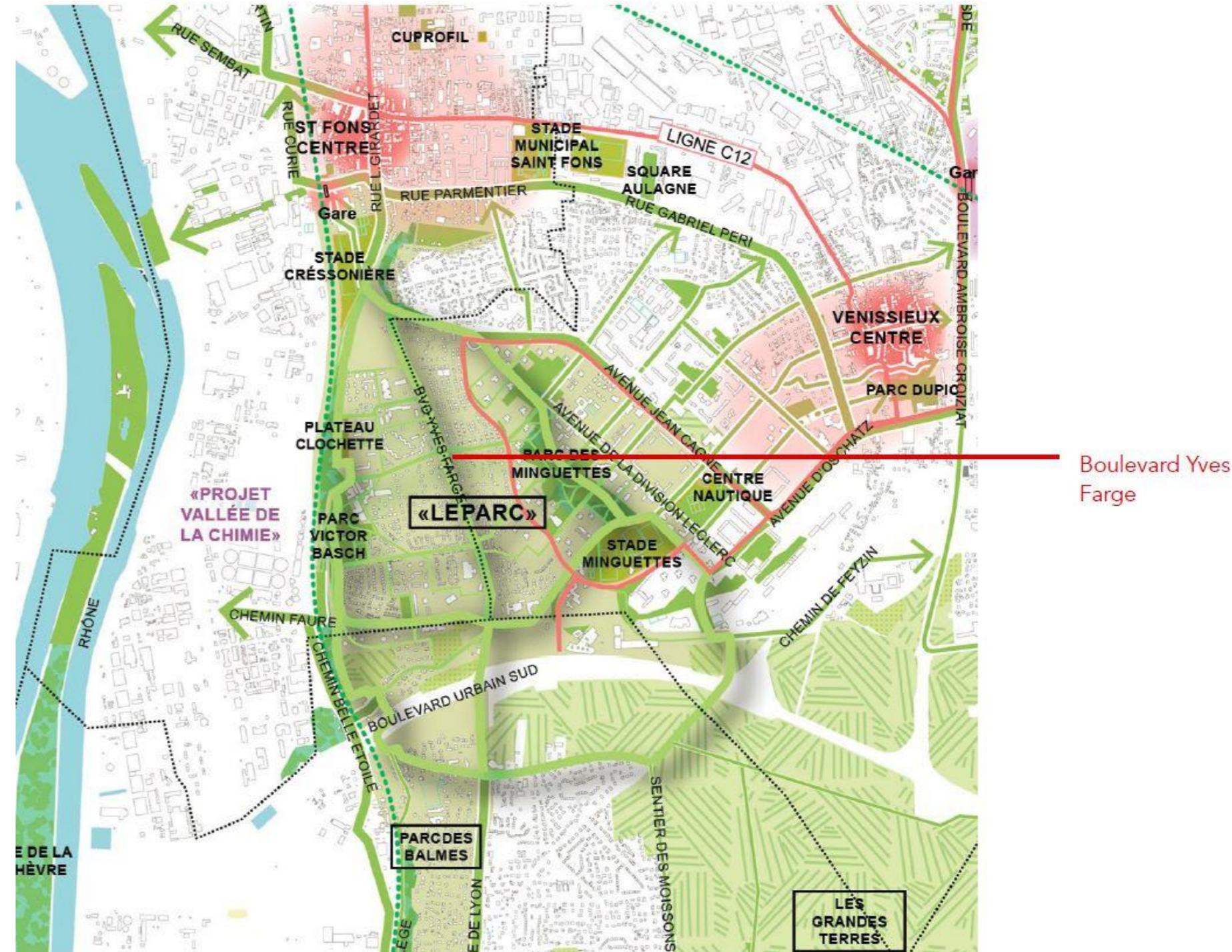
Un potentiel spatial et surfacique favorable à la création d'un parc à vocation d'agglomération

Le parc, qui se construit par la mise en réseau des espaces publics comme privés, s'étend sur un périmètre de plus de 200 hectares et propose une diversité d'itinéraires offrant aux usagers des contextes et des possibilités d'usages très variés.

À terme, un parc de 140 hectares dont 120 déjà existants :

- 19.3 ha d'espaces requalifiés
- 14.5 km d'allées requalifiées
- une boucle de 4.2 km

Une fois connecté au maillage vert des Grandes terres, le parc atteint une très grande taille (6 km).



Boulevard Yves Farge

1. CONTEXTE GENERAL

1.3 Opération Anneau des Parcs

Créer des liens à l'échelle intercommunale : les allées du parc

Le plan de composition du parc se fonde sur un réseau d'allées qui :

- concrétisent la dimension intercommunale du parc,
- permettent des pratiques modes actifs continues et sécurisées,
- offrent une diversité de parcours à l'échelle du parc.

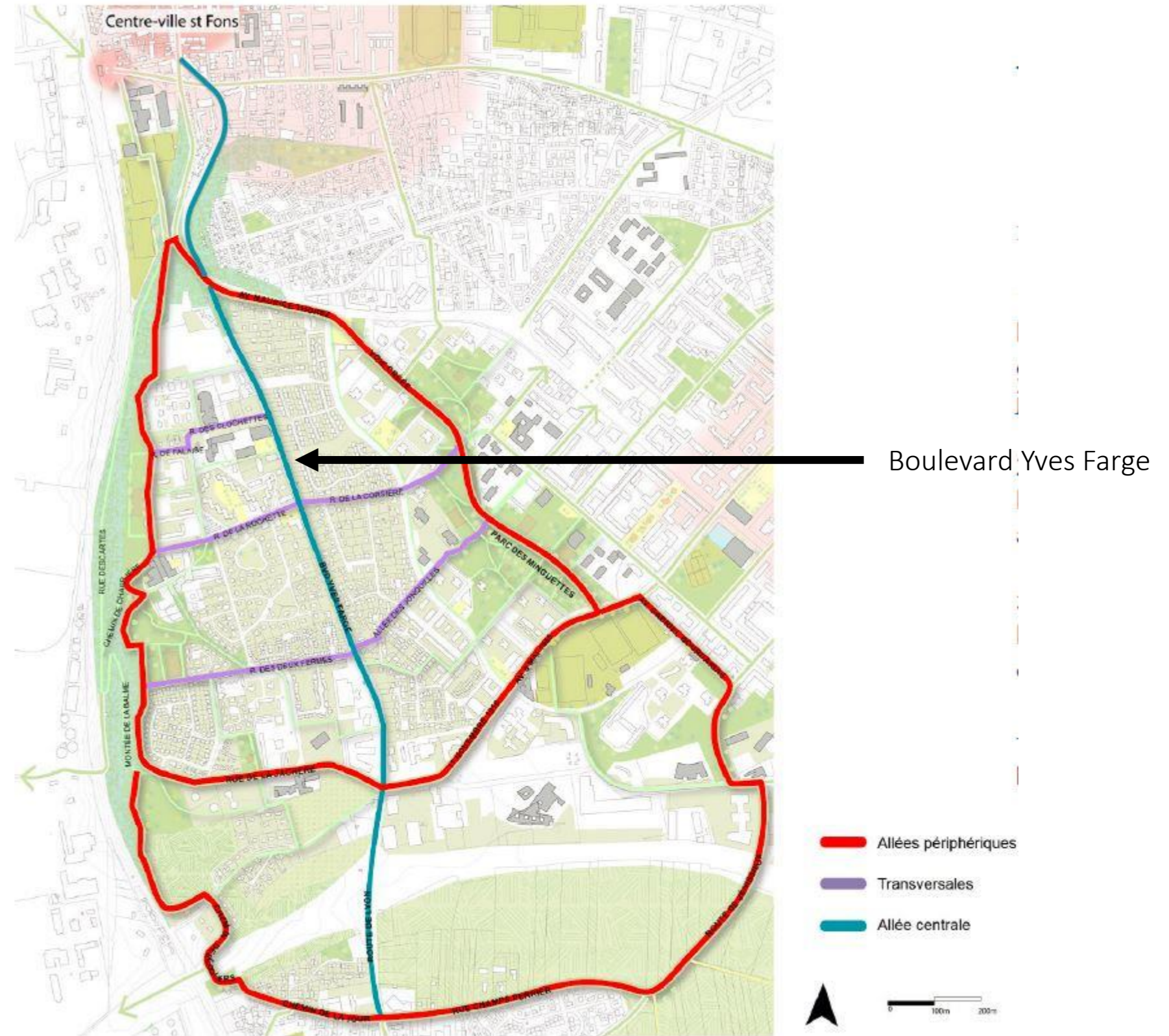
Le boulevard Yves Farge, comme une allée principale de l'anneau des parcs:

3 typologies d'allées au sein de l'anneau des parcs :

- Les allées périphériques qui constituent l'anneau. Deux échelles : la petite boucle et la grande boucle qui étire le périmètre du parc jusqu'à Feyzin
- Les transversales qui permettent de connecter la balme côté Saint-Fons au parc des Minguettes à travers le tissu urbain
- L'allée centrale : le Boulevard Yves Farge et la route de Lyon qui offrent une connexion efficace aux différents secteurs du parc

Les cheminements et profils des voiries requalifiées intègrent une végétalisation massive et une opportunité de gestion des eaux pluviales.

PLAN ANNEAU DES PARCS



1. CONTEXTE GENERAL

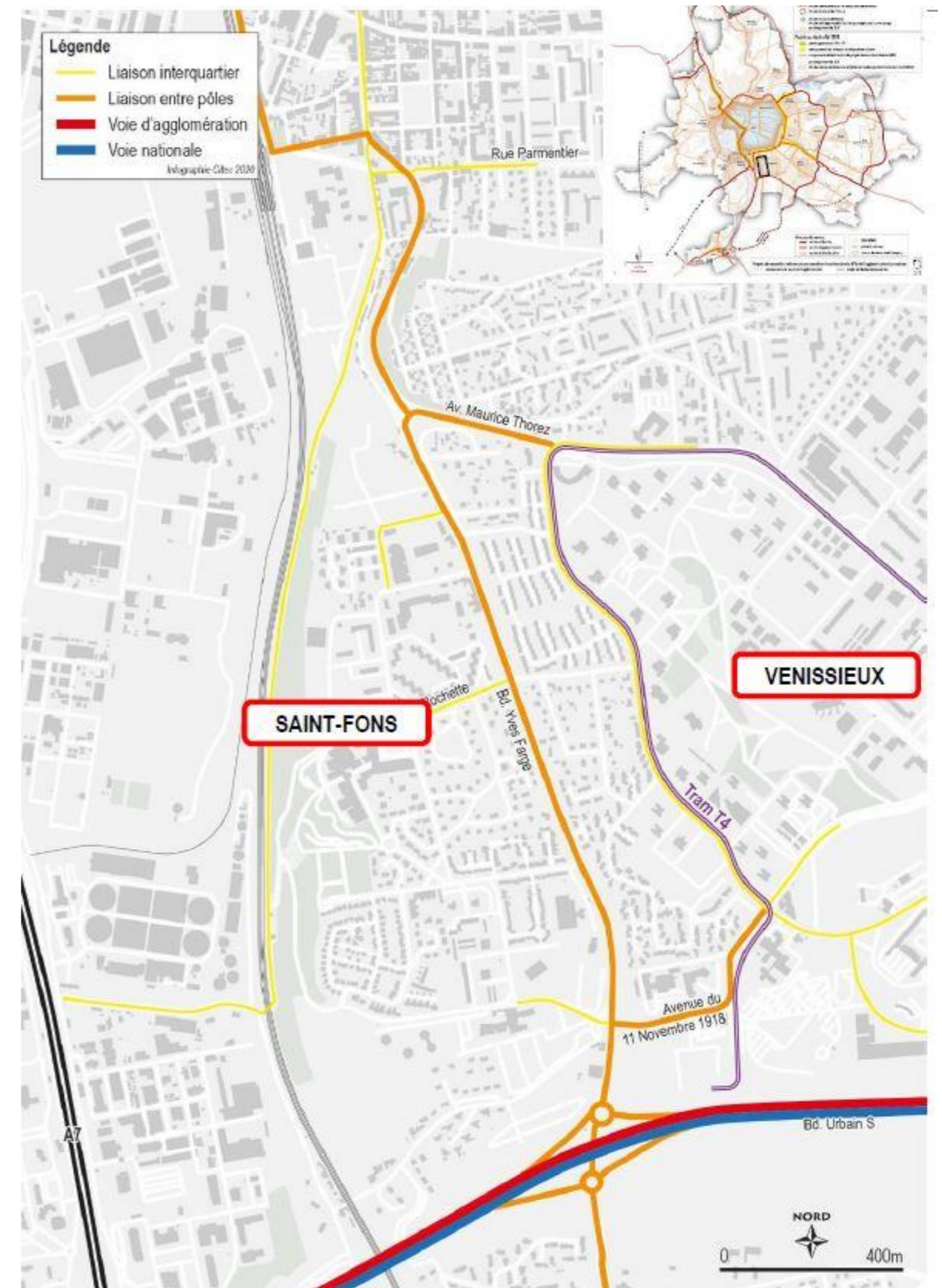
1.4 Situation : au cœur d'un réseau structurant

Le boulevard Yves Farge et l'avenue Maurice Thorez ont été replacés, ci-contre, au sein du maillage viaire principal qui les entoure. Seules les voiries qui se connectent à ces axes et le réseau structurant ont été représentées.

Le boulevard Yves Farge et l'avenue Maurice Thorez sont classées en niveau « liaison entre pôles », soit au troisième niveau hiérarchique des voies sur la Métropole.

A noter que le boulevard Yves Farge se connecte, à son extrémité sud, à un axe plus structurant (Boulevard Urbain sud, classé comme voie de niveau 4 : voie d'agglomération) via deux giratoires « lunettes ».

Le boulevard Yves Farge constitue un axe de transit « direct et alternatif » au réseau supérieur qui coupe le tissu urbain entre Saint-Fons et Vénissieux. Il s'agit également d'un itinéraire de « délestage » de l'autoroute A7, surtout en cas de fermeture dans le sens Sud-Nord.



1. CONTEXTE GENERAL

1.4 Situation : au cœur d'un réseau structurant

Plan schématique des voies

Le profil des axes Yves Farge et Thorez est très routier, malgré la présence d'aménagements cyclables récents:

- Yves Farge : calibrage à 2X1 voie avec bandes cyclables bilatérales unidirectionnelles peu larges, ainsi qu'une bande de stationnement longitudinal entre la rue des Clochettes et la rue des deux Fermes coté est.
- Thorez : calibrage à 2X1 voie, avec présence de bandes cyclables bilatérales unidirectionnelles et d'une bande de stationnement longitudinale entre le chemin du Grand Chassagnon et le boulevard Lénine.

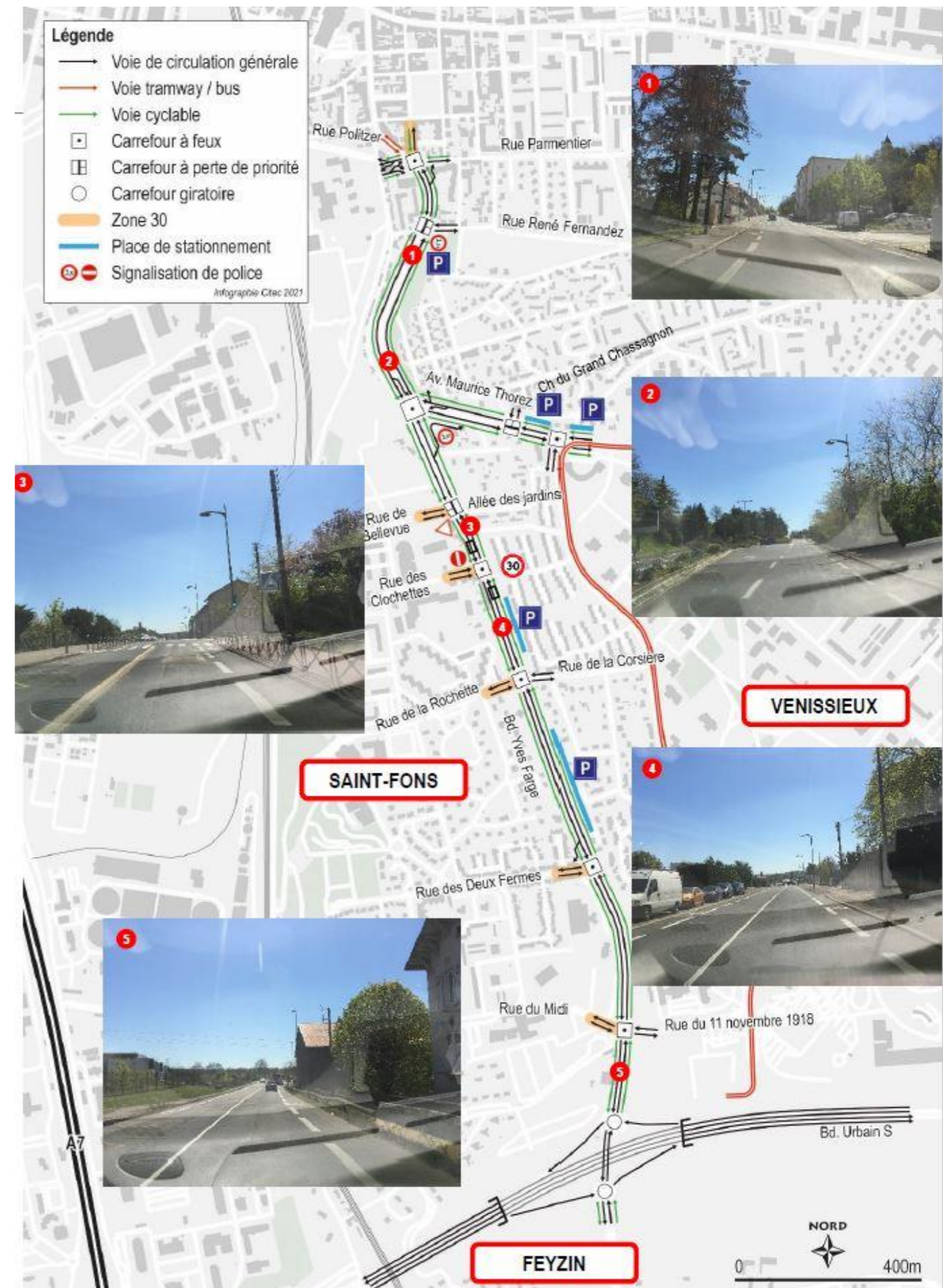
Les carrefours sont traités de manière très variée en termes d'aménagement et de gestion de fonctionnement : feux tricolores en majorité, giratoires lunettes pour les accès au BUS, cédez le passage pour les accès secondaires (par exemple rue Girardet).

A noter les trois carrefours les plus complexes du périmètre :

- Carrefour Yves Farge / Thorez : aménagement très évasé avec une gestion par feux tricolores
- Carrefour Thorez / Lénine : carrefour traversé par le T4 avec une gestion par feux tricolores
- Carrefour Yves Farge / boulevard Urbain Sud : deux giratoires peu favorables à la traversée des cycles, créant ainsi une discontinuité des aménagements cyclables entre le nord et le sud

Ces carrefours restent globalement aménagés de façon très routière.

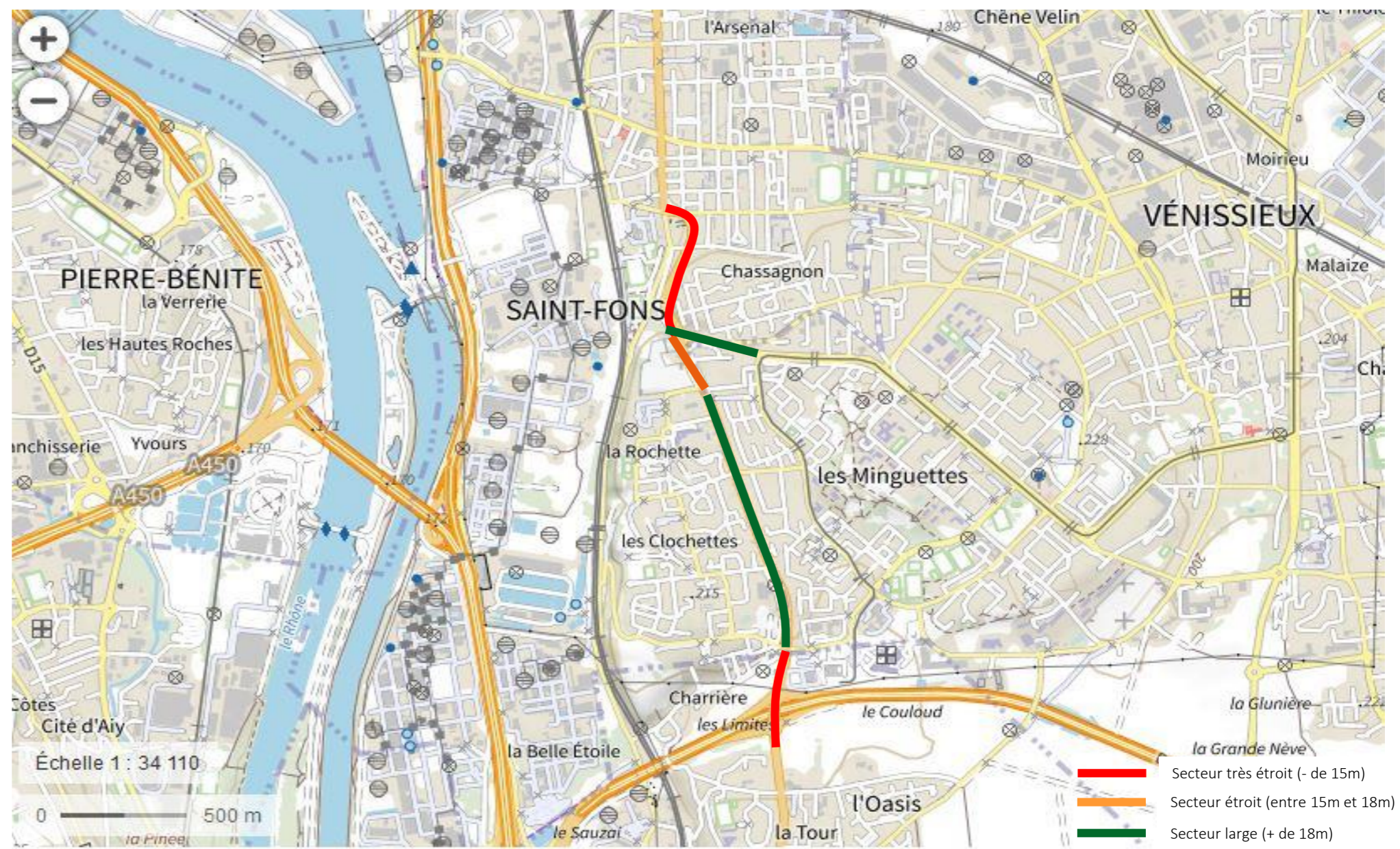
Le boulevard Yves Farge constitue un itinéraire de convois exceptionnels (réseau 1TE) pour un tonnage maximal de 48t.



2. DONNEES DIAGNOSTIC

2.1 État des lieux

- Des aménagements cyclables inadaptés au trafic automobile ;
- Des cheminements piétons compliqués (manque de continuités, traversées peu fréquentes) et peu qualitatifs ;
- Une trame verte marquée au nord du boulevard Yves Farge, avec la persistance de la balme, et partielle au sud avec quelques arbres d'alignement et des talus enherbés.
- Une largeur moyenne de boulevard Yves Farge de 18 à 20 m avec 4 exceptions :
 - Secteur réduit entre 13 et 15 m entre Parmentier et Thorez
 - Secteur réduit à 16m au niveau du cimetière
 - Secteur élargi à près de 28m au niveau du carrefour Thorez
 - Secteur réduit à 15m au sud du carrefour avec la rue du 11 novembre, y compris l'ouvrage de traversée du BUS
- Une largeur moyenne du boulevard Maurice Thorez de 20m



Coupe Yves Farge secteur large – niveau rue de la Rochette



Coupe sur ouvrage de franchissement du boulevard urbain sud

2.2 Circulation et vitesses

Circulations / trafics

Les données de comptage trafic, réalisé en mars 2021, sont les suivantes :

- 10000 à 12000 véhicules par jour sur Yves Farge entre Thorez et 11 novembre
- Plus de 20000 véhicules par jour entre le BUS et la rue du 11 novembre (accès à l'hôpital)

Les trafics sont homogènes dans les deux sens.

L'analyse du trafic montre des heures de pointe du matin et du soir assez marquées, avec un trafic quasi double par rapport aux heures creuses. L'axe Yves Farge semble servir d'axe de transit privilégié le matin en direction du nord et du cœur de l'agglomération lyonnaise, et avec phénomène inverse le soir.

Les carrefours à feux présentent des capacités utilisées théoriques oscillant entre 55% et 95% à l'heure de pointe du matin, contre 60% à 85% à l'heure de pointe du soir. Ceci traduit un fonctionnement acceptable avec de faibles longueurs de retenue, et un franchissement des carrefours en un seul cycle de feux.

Accidentologie

L'analyse de l'accidentologie sur le périmètre du projet a été réalisée sur la période entre 2016 et 2020. Sur cette période, 17 accidents ont fait l'objet d'un procès verbal. Ceux-ci ont occasionné 27 blessés dont 4 hospitalisés. Les accidents sont surtout concentrés au niveau des carrefours, et particulièrement au niveau du franchissement du boulevard Urbain Sud, qui devra donc être traité avec une attention particulière pour les modes actifs.

Vitesses

Sur la zone de projet, la vitesse réglementaire est de 50km/h. Globalement, **les vitesses pratiquées sont bien au-dessus des 50 km/h**, ce qui s'explique aisément par le profil en travers du boulevard Yves Farge qui présente un caractère trop routier.

Les vitesses élevées sont à la fois vecteur d'insécurité, de facteur aggravant pour les accidents, de pollution de l'air et sonore.



2.3 Mobilités alternatives

Le réseau cyclable cible PAMA



- Le PAMA (Plan d'Action pour les Mobilités Actives) cible pour Yves Farge et Thorez la création d'un réseau structurant
- Les aménagements cyclables existants ne correspondant pas à ce statut.

Les cheminements piétons

Il est globalement constaté :

- un manque de continuité et de confort des aménagements piétons
- une accessibilité aux PMR délicate (pentes et revêtements peu qualitatifs)
- des inter-distances entre les carrefours sur Yves Farge, variant entre 150 et 440m, très conséquentes pour bénéficier de traversées piétonnes sécurisées (seulement 8 traversées sur 2,5km)



Absence de continuité des cheminements



Cheminement peu attractif et peu qualitatif



Déficit de revêtement qualitatif au droit de la station Total et parsemé d'obstacles

2.3 Mobilités alternatives

Les réseaux de transports collectifs

3 lignes de bus régulières et 1 ligne scolaire desservent le secteur :

- Ligne 93, Hôpital Feyzin Vénissieux –Porte des Alpes : intervalle 11 min en heures de pointe et 30 min en heures creuses ;
- Ligne 60, Perrache–Feyzin château de l'Isle: intervalle 11 min en heures de pointe et 30 min en heures creuses. Il s'agit d'une ligne du corridor Portes Centre Sud dont les conditions de passages aux carrefours ne doivent pas être dégradées.
- Navette communale, La mairie –La poste : intervalle 40 min ;
- Ligne JD267, Lycée St Th.d'Aquin–Cimetière de St Fons ;

Aucun dysfonctionnement n'est constaté sur la qualité du service rendu sur ces lignes.

A noter la présence de la ligne T4 à l'ouest du secteur



2.4 Stationnement

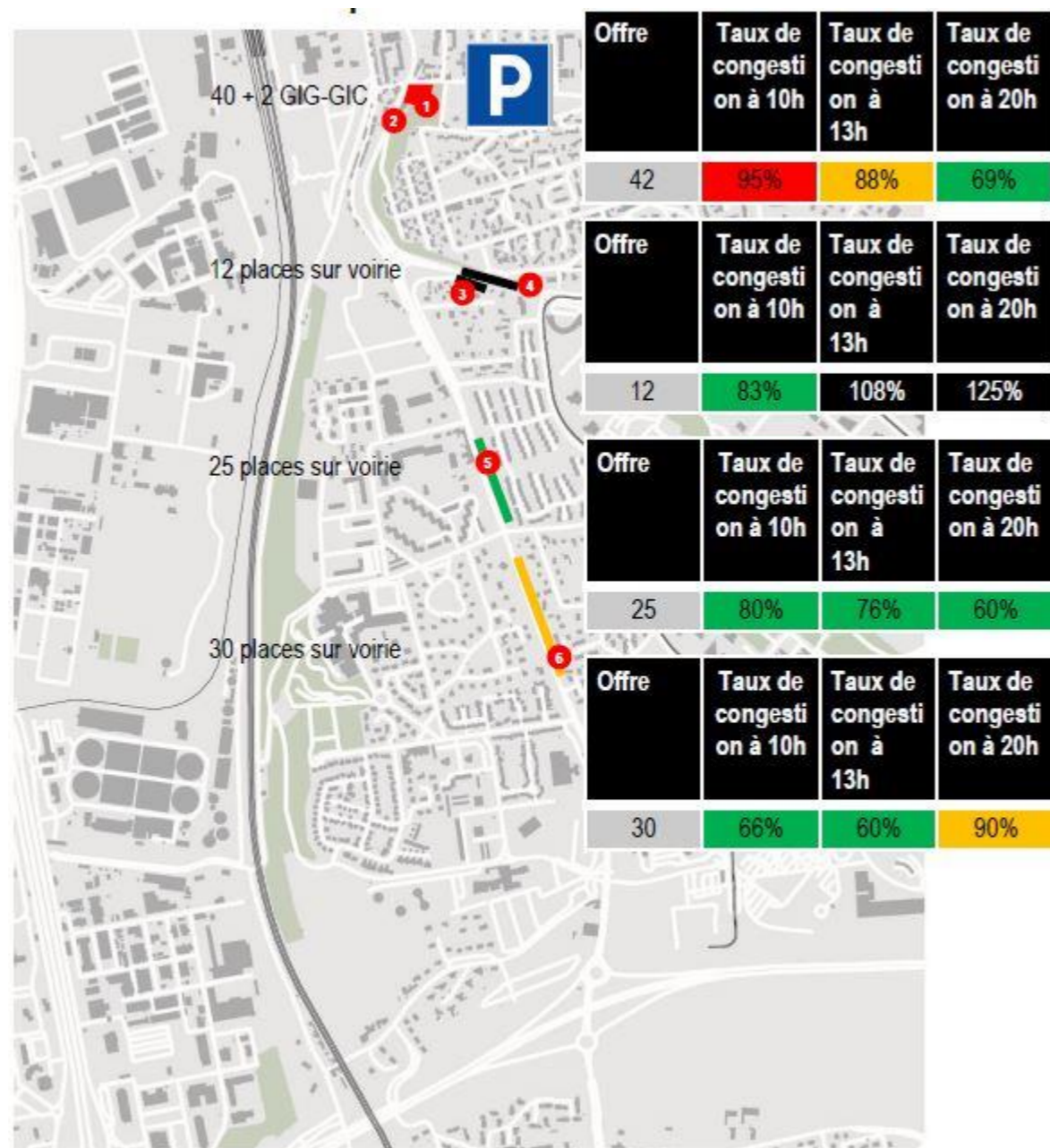
Une enquête stationnement a été réalisée en mai 2021.

Il apparait une offre globale sur le secteur de 109 places réparties en:

- 42 places dans le parc de la Gravière, situé au nord du périmètre
- 67 places sur linéaire de voirie

Il apparait une congestion forte sur les quelques stationnement sur Thorez à 13h et 20h.

En revanche, pas de congestion sur les poches de stationnements sur Yves Farge



Parking de la Gravière peu qualitatif occasionnant de nombreux stationnements illicites de confort (y compris sur les trottoirs à proximité) malgré des emplacements disponibles



Des places disponibles tout au long de la journée n'empêchant pas de stationnement illicites de confort notamment PL



Nombreux stationnements illicites au droit de « l'impasse » du Bd. Yves Farge

Le 7 mai 2021

2.5 Composition paysagère

Sur le domaine public :

- Une présence végétale marquée au nord au niveau de la balme
- Une présence végétale très partielle sur le reste du boulevard avec quelques arbres d'alignement et talus enherbés.

Sur le domaine privé :

- Une perception végétale au delà des clôtures dans les parcelles privées, grâce à la présence de nombreux jardins arborés (répertoriés en EEV (Espace Végétalisé à Valoriser) dans le PHU-H)



Boisement balmes



Alignement d'arbres



Talus enherbé

3. ENJEUX ET PROJET D'AMÉNAGEMENT

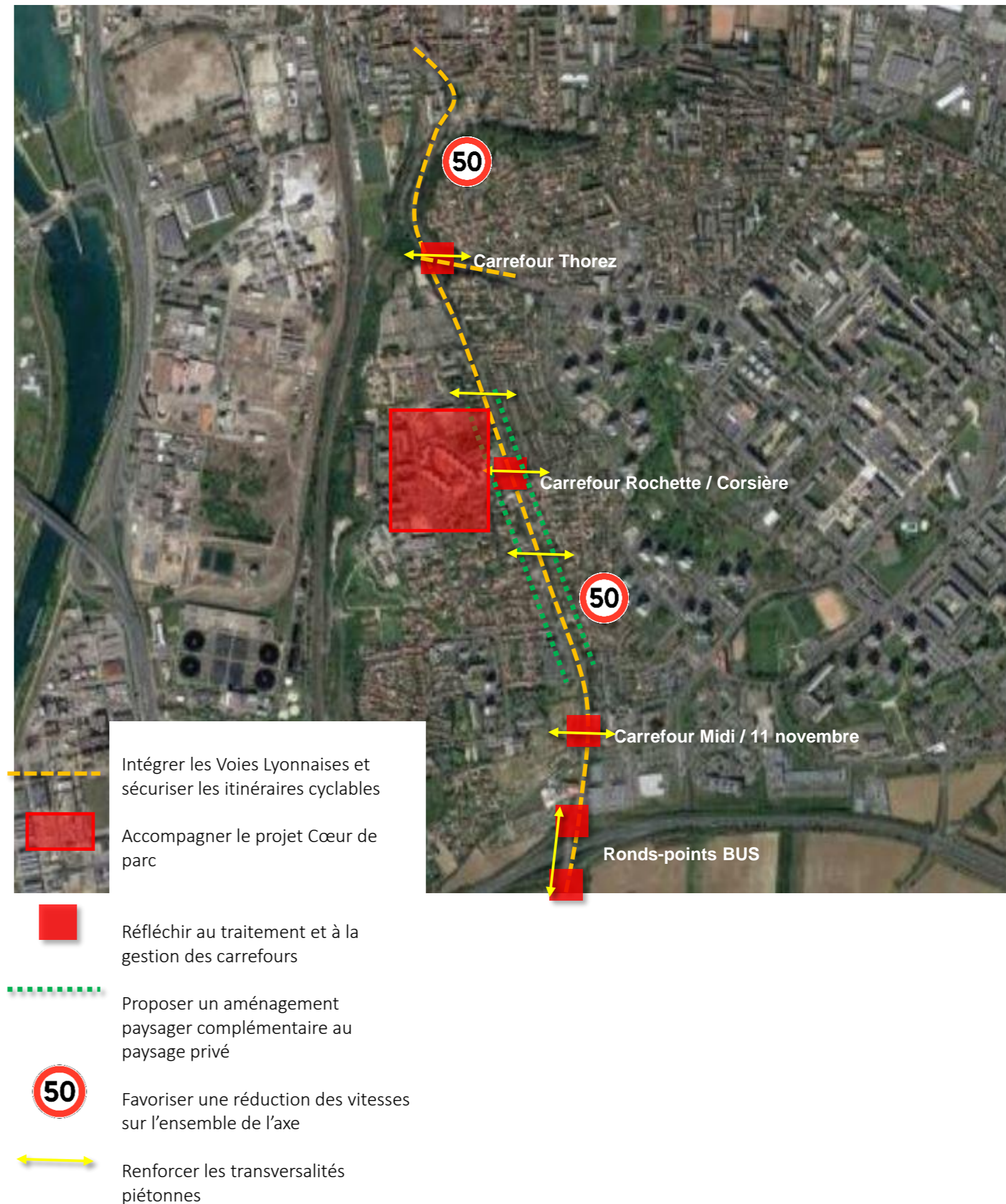
3.1 Enjeux urbains, paysagers et déplacements

Enjeux du projet :

- Affirmer le caractère urbain (passer de la route au boulevard)
- Affirmer la présence végétale, en proposant un aménagement complémentaire au paysage privé
- Changer l'image du secteur et de cette entrée sud de l'agglomération
- Sécuriser les déplacements actifs et favoriser l'apaisement de l'axe et une réduction des vitesses
- Améliorer les cheminements piétons et notamment les traversées est-ouest des carrefours
- Renforcer les continuités piétonnes pour desservir les différents espaces publics, en particulier le parc des Minguettes
- Intégrer les Voies Lyonnaises au boulevard Yves Farge
- Préserver et renforcer l'accessibilité des transports en commun
- Composer avec le classement ITE (Itinéraires de Transports Exceptionnels) du boulevard Yves Farge
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et leur déconnexion des réseaux unitaires
- Faire le lien avec le projet Cœur de parc aux Clochettes

Leviers identifiés :

- Sur le partage de l'espace par les différents modes
- Sur la largeur de la chaussée
- Sur les stationnements
- Sur le traitement et la gestion de certains carrefours
- Sur le type de mobilier urbain et d'éclairage (actuellement routier)
- Sur les revêtements de trottoirs et pistes cyclables



3.2 Orientations d'aménagement

Aux regards des enjeux précédemment développés les orientations d'aménagement s'inscrivent dans une réponse équilibrée pour l'affectation des emprises :

- **En rééquilibrant fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :**
 - Intégrer les modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes (Voies Lyonnaises) ;
 - Végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les ilots de chaleurs urbains) ;
 - Désimperméabiliser l'espace public ;
 - Maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en communs ;
 - Relier les quartiers politique de la Ville au reste de la Ville et supprimer l'effet « coupure routière » (renouvellement urbain).

Il s'agit de faire du boulevard Yves Farge l'allée principale de l'anneau des parcs.

Le tout sur un axe support d'un itinéraire de transport exceptionnels (ITE).

3.3 Projet d'aménagement

Principales évolutions par rapport à l'existant

Sur Yves Farge :

- Insertion d'un aménagement cyclable en bidirectionnel à l'est, entre Parmentier et 11 novembre. Au sud de 11 novembre, un aménagement cyclable unidirectionnel et bilatéral pourra être proposé pour se relier au ronds-points d'accès au boulevard urbain sud (BUS).
- Insertion de bandes plantées dès que les emprises le permettent
- Conservation d'un profil en 2X1 voie en section courante.
- Adaptation des carrefours pour les rendre plus compacts, facilitant ainsi le cheminement des modes actifs, avec le principe de suppression des voies de présélection.
- Suppression partielle du stationnement.

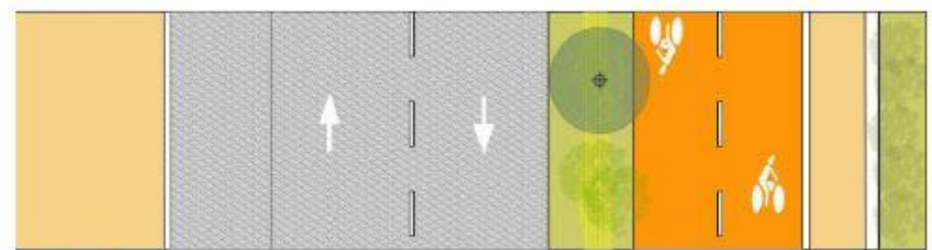
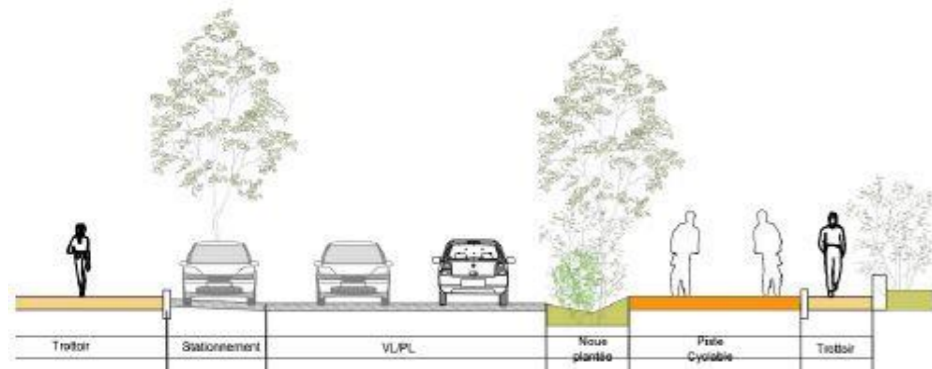
Sur Thorez :

- Sécurisation des cheminements piétons et de l'aménagement cyclable

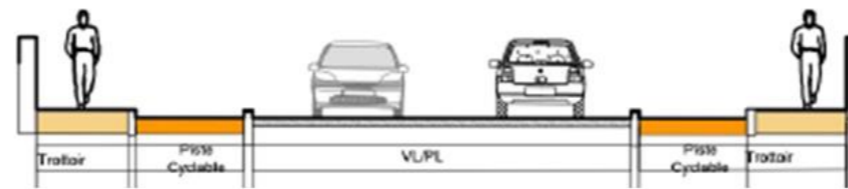
Principes d'organisation spatiale

- **Piétons et cyclistes :**
 - Voies Lyonnaises : piste cyclable de 3,5m à 4m de largeur en bidirectionnel ; ou 2m de largeur par piste en unidirectionnel
 - Trottoir : objectif 2m
- **Voirie :**
 - Largeur courante entre 3m et 3,25m par voie ;
 - Restitution partielle de stationnement ;
- **Bandes plantées :**
 - Largeur courante entre 2m et 3m;
- **Dans les zones contraintes en termes d'espaces :**
 - Ajustement des espaces plantés et des Voies Lyonnaises : réduction puis suppression d'une ou des deux bandes plantées, puis si besoin réduction du gabarit des Voies Lyonnaises;
 - Priorité donnée aux piétons avec maintien d'au moins un trottoir de mini. 1,5m de largeur

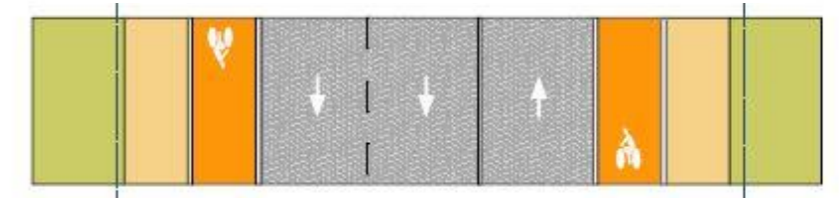
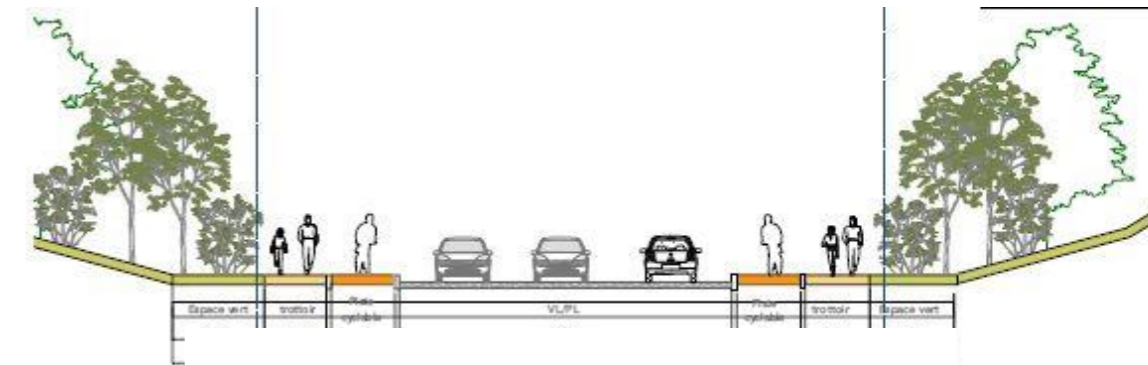
Profils types



Yves Farge – Section large



Franchissement du BUS



Thorez

4. CALENDRIER DU PROJET

Calendrier prévisionnel

- Concertation préalable réglementaire : du 14 février 2022 au 15 mars 2022
- Bilan de la concertation : juillet 2022
- Choix du concepteur : 3^e trimestre 2022
- Études de conception des espaces publics : 3^e trimestre 2022 à 3^e trimestre 2023
- Travaux de fin 2023 à fin 2025